



**Question écrite de la Députée Kattrin JADIN
à Madame Marie-Christine MARGHEM, Ministre de l'Énergie,
de l'Environnement et du Développement durable,
concernant la proportion de biocarburant
dans le diesel et l'essence à la pompe
- Bruxelles, le 13 novembre 2019 -**

Madame la Ministre,

La presse s'est récemment faite l'écho d'une décision du Conseil des Ministres d'augmenter la proportion de biocarburants dans la composition du carburant à la pompe (diesel et essence) dès janvier 2020 dans le but de respecter deux directives européennes en la matière. S'il s'agit d'une bonne nouvelle dans le cadre de la transition énergétique, la Fédération belge des négociants en combustibles (Brafco) va plus loin en annonçant pouvoir à l'avenir remplacer totalement les énergies fossiles par des biocarburants sans aucune modification technique sur les moteurs.

Selon mes informations, un tel remplacement serait en outre possible sans conséquences pour l'agriculture. En effet, si les biocarburants de première génération sont principalement composés de composants alimentaires, la deuxième génération de biocarburants est caractérisée par des composants ne provenant pas de terres agricoles cultivables.

Madame la Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- A ce jour, quelle est la proportion de véhicules circulant aux biocarburants en Belgique ? S'attend-t-on à une augmentation de cette proportion dans les prochaines années ?
- Une étude d'impact a-t-elle déjà été réalisée sur la diminution de la production de CO₂ que procurerait la généralisation de ces biocarburants ? Si oui, avec quels résultats ? Quid de la quantité de déchets nécessaires à leurs productions ?
- Outre une aide directe au secteur, une diminution des accises sur ces biocarburants serait-elle envisageable afin de faire baisser leurs coûts à la pompe ?

Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Kattrin JADIN

Réponse de la ministre :

Chère madame,

Avant de répondre à votre question, j'aimerais revenir sur votre affirmation qu'un remplacement complet des carburants fossiles par des biocarburants est sans conséquence pour l'agriculture parce que les biocarburants de la deuxième génération sont produits à partir de matières premières qui ne proviennent pas de terres agricoles fertiles.

Je vous signale que les matières premières à partir desquelles les biocarburants avancés sont fabriqués, sont souvent des résidus de plantes agricoles, comme la paille ou les restes d'épis de maïs. L'élimination de ces matières premières des terres agricoles peut avoir un impact sur la qualité des terres arables.

1.

→ La question du nombre de voitures capables de rouler aux biocarburants relève de la réglementation relative aux obligations d'incorporation de biocarburants et de son champ d'application. → Veuillez consulter la DG Énergie.

Toutes les voitures roulent sur du biocarburant, notamment du B7, E5 et du E10, originaires du Diésel, Euro super ou super95 et le Super98, contiennent d'origines maximale 7%, 5% et 10% de biocarburants

2.

Non, une étude d'impact sur la réduction de la production de CO₂ qui résulterait d'une généralisation de l'usage des biocarburants n'a pas encore été réalisée à ce jour. De même, des données sur les quantités de déchets nécessaires pour la production de ces biocarburants de la dernière génération ne sont pas immédiatement disponibles.

3.

→ La réglementation sur les accises est une compétence du SPF Finances.